

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 5 décembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoints

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
Mme Sidonie MARCHAL avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Etaient absents :

M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

**DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - CINEMA LE COLISEE**

Cette délibération a été affichée le : 17 décembre 2025

**DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE - CINEMA LE COLISEE**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Avec la fermeture du seul cinéma présent sur son territoire, la Ville de Montbéliard souhaite trouver une solution pour maintenir cet équipement culturel de premier plan pour ses habitants.

En effet, l'actuel cinéma a été fermé administrativement faute de respecter les normes de sécurité incendie. En outre, l'ensemble des bâtiments nécessite une rénovation complète pour pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions. La Ville a engagé dès 2021, des discussions avec le propriétaire visant à mobiliser toutes les aides possibles pour entreprendre la rénovation du bâtiment, mais elles n'ont pas abouti.

Pour autant, les Montbéliardais ont perdu un cinéma de proximité diffusant les films grand public, art et essai et également un outil pédagogique pour les enseignants des écoles et collèges dans le cadre des dispositifs *École et cinéma* et *Collège et cinéma* soutenus à la fois par le ministère de la Culture et le Centre national du cinéma.

L'objectif principal de la Ville est donc de garder un équipement culturel majeur dans la commune, pour maintenir l'attractivité, la fréquentation et l'animation urbaine du centre-ville de Montbéliard conformément aux objectifs de l'OAP (Orientations d'Aménagements et de Programmation) du Plan local d'urbanisme communal et de la stratégie de redynamisation affichée dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire du programme Action Cœur de Ville.

À l'instar des espaces publics fédérateurs et des parcours commerçants patrimoniaux, le cinéma s'inscrit comme un équipement culturel de proximité, capable de générer des flux réguliers, de diversifier les usages et de consolider l'identité du cœur de ville.

Il se situe dans un secteur à enjeux sur lequel la Ville a déjà engagé plusieurs projets (ZAC des Blancheries, construction du conservatoire de musique, requalification du boulevard Wilson, travaux de restructuration du Château ...) et envisage de poursuivre son action notamment sur les espaces publics (acquisition de deux parcelles par la Ville, pied des remparts et square du Souvenir). Ainsi, il a une place dans le maillage des espaces publics fédérateurs du cœur de ville et participe à l'animation de ces espaces publics en créant des points de rencontre et des usages intergénérationnels.

La Ville possède encore le bâtiment faisant face au Cinéma Le Colisée dénommé La Gauloise, qui est peu utilisé depuis le départ du conservatoire dans ses nouveaux locaux, et qui pourrait compléter le projet avantageusement notamment en créant des possibilités de restaurations qui ont été identifiées comme pouvant être complémentaires dans les études et difficilement aménageables dans le hall du bâtiment du Colisée.

A ce jour, les négociations auprès du propriétaire n'ont pas abouti malgré les offres d'achat répétées de la Ville et la transmission de l'évaluation des murs et du fonds de commerce des services immobiliers de l'Etat au propriétaire, assortie d'une marge de négociation de 15 %.

Il est indispensable d'acquérir la maîtrise foncière de l'ensemble de l'immeuble concerné par les aménagements prévus, en ayant le cas échéant recours à une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La Ville a pour projet de se rendre propriétaire des parcelles cadastrées section BW 195, BW 218, BW 219 et BW 220 sur lesquelles sont situées le Cinéma Le Colisée.

Si la Ville devient propriétaire desdites parcelles, elle accordera une servitude de passage sur les parcelles BW 219 et BW 220 aux propriétaires des parcelles situées à l'arrière et accessibles seulement depuis la rue Mouhot (les parcelles BW 132, BW 133, et BW 244).

C'est pourquoi il est proposé de solliciter Monsieur Le Préfet du Doubs, pour l'édition d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour le projet de rénovation du Cinéma montbéliardais.

A cette fin et conformément à l'article R.112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'Utilité Publique est constitué un dossier d'enquête publique préalable à la DUP.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- confirme les acquisitions foncières,
- approuve le projet de dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire conjointe et d'autoriser Mme le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,
- autorise Madame le Maire, en application des dispositions des articles L.1, L.121-1, L.122-5, R.112-4, R.131-3 et suivant du Code de l'Expropriation à solliciter de Monsieur le préfet du Doubs, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique concernant le projet de rénovation du cinéma montbéliardais de la commune de Montbéliard,
- autorise Madame le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 17 décembre 2025